

## F3SCT-M exceptionnelle du 23 janvier 2025

### Au MASA : l'exception mahoraise portée à son paroxysme

Le jeudi 23 janvier, à l'initiative des organisations syndicales, le MASA a bien voulu organiser une FS ministérielle exceptionnelle pour dresser un « point de situation » à Mayotte après le passage tragique du cyclone Chido. **L'Élan Commun n'a pu que constater**, alors qu'il le dénonce - notamment dans sa [déclaration liminaire](#) -, que **les agents mahorais·es du MASA sont bien exempté·es de certains droits à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.**

-----

#### Accès à l'eau : exempté·es !

Malgré les nombreuses interventions de *L'Élan commun* en séance, pour revendiquer un élément aussi simple que l'accès à l'eau potable des agent.es du MASA, pas de réponses convaincantes alors que l'Éducation Nationale a approvisionné ses agent.es dans un territoire où le prix du pack d'eau est exorbitant (parfois jusqu'à 10 euros) ! Les personnels de l'EPN sont déjà retournés au travail alors que l'Agence Régionale de Santé n'a pas encore rendu ses conclusions sur la potabilité des fontaines à eau (même si nous avons l'assurance que les filtres ont été changés). **L'Élan commun exige un accès à l'eau potable pour tou.tes les agent.es du MASA.**

#### Plan de Reprise des Activités - PRA - : exempté·es !

Aucune information sur les plans de reprise d'activité à la DAAF, l'ASP, l'ONF ou encore pour l'EPN de Coconi. Pour ce dernier, *L'Élan commun* a rappelé que les personnels n'auraient jamais dû revenir sur le lieu de travail le 20 janvier, sans **présentation du PRA au CSA local et validation par ses membres**. Les services administratifs ont été durement touchés, le réseau électrique affecté. Quid du mobilier de bureau/matériel informatique pour accueillir le service administratif ? Comment former l'équipe éducative à l'accueil d'élèves traumatisé·es par l'évènement, certain·es pouvant en outre manquer à l'appel pour des raisons tragiques. Va-t-on commencer à faire des maths, de l'agro et du français comme si rien ne s'était passé ? Sommes-nous en mesure de fournir un repas le matin et le midi - action loin d'être anodine dans le département le plus pauvre de France -, comme avant ? Le PRA peut répondre à cela, car il constitue la base d'un échange de concertation entre les représentants des personnels et la direction locale.

Eh bien non ! Le 20 janvier dernier, les agent·es sont revenu·es et le Directeur-adjoint a organisé une réunion comme si rien ne s'était passé (bilan mi-trimestre, avancée des MAP...).

## Simplification de la demande d'aide d'urgence : exempté-es ?

Grande confusion sur cette question : le SRH indique qu'il suffit de fournir sa carte d'identité, sa carte vitale et son RIB pour obtenir l'aide d'urgence d'un montant de 3000 euros. *L'Elan Commun* affirme qu'il a été demandé bien plus aux agent.es (par exemple, des tableaux d'amortissement). Le SRH est prêt à rappeler la règle aux services de la DAAF. *L'Elan commun* demande en outre que l'on n'oublie pas d'**élargir ces aides aux agent.es contractuel·les sur budget**.

## Médecine de prévention et médecine du travail : exempté-es !

« Si vous nous trouvez des médecins, on est preneur » ! Voilà la seule réponse que nous avons eue. L'administration n'a même pas essayé de chercher une solution. Pourtant, les agent·es et les salarié·es de différentes structures citées plus haut, doivent pouvoir bénéficier, respectivement, d'un service de **médecine de prévention** et de la **médecine du travail**, en situation normale de travail (**obligation de l'employeur**) et de surcroît en mode fortement dégradé (après le passage d'un cyclone dévastateur et meurtrier) !

## Accompagnement des experts SST : exempté-es !

*L'Elan Commun* regrette l'absence en séance de l'ISST en charge de la zone « océan indien », sous prétexte qu'il allait bientôt faire valoir ses droits à la retraite (sic). Pourtant, cela fait des années que nous demandons (en instance et par écrit) un accompagnement des équipes en local sur les sujets de santé, sécurité et conditions de travail.

## Renforts dans le cadre d'une situation de crise : exempté-es ?

S'il est prévu de renforcer l'équipe de direction de l'EPN (appuis D2 et SG), ce n'est pas le cas à la DAAF. Pourtant, la nécessité de renforcer ces équipes est une évidence pour *L'Elan Commun*.

## Sécurité au travail : exempté.es !

Avant le passage du cyclone, se déplacer au travail était déjà une épreuve pour des agent·es du MASA sur l'archipel. Depuis, ce risque routier se double de risques sur le lieu de travail. A l'EPN de Coconi, les personnels sont appelés à nettoyer et réparer les bâtiments sans aucune évaluation préalable des risques, sans même être équipé·es de protections individuelles. Que dire également de l'**absence d'un système de sécurité incendie opérationnel** ! C'est une situation que *L'Elan commun* ne peut que dénoncer.

## Risques professionnels à l'exploitation de l'EPN de Coconi : exempté-es !

La DGER n'a pas été en mesure de nous rassurer sur l'**actualisation des fiches d'évaluation des risques professionnels de ce centre**. Des animaux sont morts et ont été enterrés sur le

site et cela n'interroge pas notre administration sur les conséquences de tels actes d'un point de vue sanitaire, même si la DGER assure qu'elle va « refaire le point sur ce sujet ».

### Commission de sécurité à l'EPN de Coconi : exempté-es !

Il a fallu rappeler les textes pour que l'administration concède que **la validation par le SDIS mahorais ne pouvait être considérée comme un avis de la commission de sécurité** (idem, en ce qui concerne la visite de l'association « architecte de l'urgence »). En effet, cette dernière n'est pas seulement composée d'un sapeur-pompier détenteur d'un brevet de prévention, mais en sont également membres – et pas pour faire beau dans le décor - un.e représentant.e de la/du préfet.e, un.e agent.e de la DDT, un.e élu.e de la commune ou encore un.e gendarme/police. La haute-fonctionnaire à la défense a reconnu que cette validation du SDIS était un protocole défini par la préfecture, dont le cahier des charges comprenait des mesures d'équipements à vérifier pour des conditions minimales de sécurité pour les agent·es. Toute l'administration se rassure donc ici à bon compte mais **l'Elan commun** dénonce cette exception à la réglementation en vigueur.

### Instance de dialogue social : exempté-es ?

Nous n'avons pas pu savoir si les instances fonctionnaient dans toutes les structures du MASA sur l'archipel. Pour l'EPN, on nous assure qu'il y a eu une CHSCT – instance pourtant abrogée par les ordonnances Macron ! – et un CSA, depuis la rentrée scolaire 2024. Tout cela mérite d'être clarifié. Pour **l'Elan commun**, nous avons ici l'illustration parfaite de la nécessité d'une visite sur place d'un ISST, car **c'est bien le CSA** - en l'absence de F3SCT, puisque établissement composé de moins de 200 agent·es -, **qui traite les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'EPN.**

### Télétravail : exempté-es !

Si les agents de l'ASP peuvent télétravailler, **l'Elan Commun** rappelle que les personnels du **SALIM** ont bien une connexion internet qui fonctionne à leur domicile mais pas sur le lieu de travail. Malgré nos **demandes d'y autoriser le télétravail**, pas d'acquiescement de la part de l'administration.

### Adaptation du parcours pédagogique à la situation tragique : exempté-es !

Et pourtant **l'Elan commun** a argumenté ! L'expérience *Covid* ou encore la situation tendue en Guadeloupe il y a quelques mois, renforce notre légitimité à demander des **adaptations dans les apprentissages des élèves pour cette année scolaire** - désormais si spéciale - pour les mahorais·es scolarisé·es à Coconi (ce qui impacte de fait les conditions de travail de l'équipe éducative). La DGER n'en démord pas. Sa réponse : « on prendra les mesures qu'il convient... si l'Éducation Nationale le décide » !

## Culture de risques des personnels et des élèves : exempté·es ?

Nous n'avons pas été convaincu·es par l'exposé du coordonnateur de la *task force* « aide du MASA à Mayotte », qui a illustré à travers une carte, le côté exceptionnel du passage d'un cyclone sur l'archipel. Au-delà même du changement climatique, qui bouleverse les schémas de circulation de ces phénomènes, *L'Élan commun* a indiqué que ce n'est pas la première fois que l'archipel était touché, même si le dernier phénomène cyclonique date de 40 ans. Nous rappelons que **le Plan Particulier de Mise en Sécurité - PPMS - est une obligation pour une structure comme l'EPN**. Il doit absolument être réactualisé - ou adapté aux réalités locales - ; des exercices doivent être pensés et organisés pour permettre l'acculturation des scolaires à ce type de risques.

## Bourses des élèves et aides spécifiques à l'ensemble des étudiant·es : exempté·es ?

Nous n'avons pas eu de réponse à ce sujet. Or, *L'Élan commun* rappelle la **réelle nécessité de ce dispositif, à condition de ne pas demander de pièces d'identité** (près de 80 % des jeunes scolarisés sur l'EPN étant sans papier) ; car sinon cela entraînerait de fait une baisse vertigineuse du nombre de jeunes éligibles.

## Canal institutionnel : exempté·es ?

Le ministère a mentionné un dispositif d'aide exceptionnel de la part de l'ASMA, communiquée aux agent·es mahorais·es. Cependant, *L'Élan Commun*, étonné de cette annonce, a rappelé au représentant de l'ASMA départementale - qui affirmait l'avoir relayée -, **qu'une diffusion sur une liste Whatsapp ne constituait en rien un canal de communication étatique**. La messagerie professionnelle doit demeurer le principal canal d'information institutionnelle auprès des agent·es du MASA.

-----

## Bilan et suites

Alors que cette crise devait nous servir de leçon et conduire à renforcer le dispositif de gestion de crise façonné par notre ministère - dans lequel *L'Élan Commun* avait déjà rappelé lors du dernier CSAM de ne pas oublier l'enseignement agricole -, le MASA aurait pu constituer un exemple pour en finir avec cette exception mahoraise. Malheureusement, *L'Élan commun* ne peut que constater que le pari est, à ce stade, raté. Pire, **les personnels des différentes structures du MASA sur l'archipel** - aux conditions de travail nécessairement impactées par cette catastrophe -, **demeurent, selon nous, toujours exposés à des risques de santé et de sécurité sérieux**. On ne saurait, en notre qualité de représentant·es des personnels en F3SCT-M et de réseaux, s'en tenir aux seuls débuts de réponses données à l'occasion de cette séance extraordinaire de la formation spécialisée ministérielle (quand réponses, il y a eu). En tout cas, *L'Élan commun* ne s'en contentera pas !